



Le faux médicament qu'est ce que c'est ?



UNE ILLUSION

Un faux médicament, c'est un produit qui a l'apparence d'un médicament, mais qui n'en est pas un. Il peut contenir les bons ingrédients (mais en quantité insuffisante ou excessive) ou les mauvais ingrédients.

UN DANGER

Le faux médicament est au mieux inefficace (pas de principe actif) et au pire mortel (contient un produit toxique). Mais, parce qu'il ne soigne jamais convenablement et parce qu'il est fabriqué dans la clandestinité sans aucun contrôle sanitaire, le faux médicament est toujours dangereux.

UNE ESCROQUERIE

Le faux médicament est fabriqué par des trafiquants pour tromper le malade en lui faisant croire qu'il le soigne. C'est un leurre.



Quoi qu'il en soit, le faux médicament met votre vie en danger

Vous souffrez d'une maladie chronique ? Vous vous rendez dans des contrées reculées ou dans un pays très exposé au trafic de faux médicaments ? Vous souhaitez optimiser votre trousse de première urgence ? Dans tous les cas, vous devez garder en tête que le médicament n'est pas un produit comme les autres.

- Mes médicaments sont-ils autorisés à l'importation ou sont-ils prohibés dans mon pays de destination ?
- Où et comment dois-je conserver mes médicaments pendant le vol ?
- Quels sont les justificatifs à présenter à la douane ?
- Et comment faire si je dois acheter des médicaments sur place ?



EN CAS D'ACHAT DE MÉDICAMENTS À L'ÉTRANGER

Évitez autant que possible d'acheter vos médicaments à l'étranger. Toutefois si vous tombez malade sur place, si vous perdez vos médicaments, s'ils vous sont volés ou confisqués, ou si votre séjour se prolonge un peu trop, vous serez peut-être contraint de le faire. Dans ce cas, suivez ces quelques conseils...

CONSEIL N°15

Pas de médication sans consultation.



Tous les pays au monde sont victimes de la contrefaçon de médicaments. Soyez vigilant !

CONSEIL N°17

Appelez, en cas de doute, votre ambassade pour obtenir la liste des pharmacies officielles.

CONSEIL N°16



N'achetez vos médicaments qu'après de revendeurs officiels et autorisés.

CONSEIL N°18

CONSEIL N°19

Vérifiez attentivement vos médicaments et leur conditionnement.



CONSEIL N°20

Attention aux effets indésirables ! Si après la prise de médicaments achetés à l'étranger, vous souffrez d'effets secondaires inhabituels plus ou moins graves, informez votre médecin ou votre pharmacien dans les plus brefs délais et apportez lui les médicaments suspects. Il connaîtra la procédure à suivre

VOYAGER AVEC DES MÉDICAMENTS



Règles de sécurité et précautions d'usage



Campagne financée par l'IRACM et l'INPI



Bon séjour, et n'oubliez pas d'inscrire votre voyage sur le site Ariane du ministère des Affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr/ariane





Globe-trotters, touristes ou voyageurs d'affaires, retrouvez ici les conseils pratiques et les précautions à prendre en prévision de votre séjour, durant les formalités d'embarquement et pendant le vol, une fois à destination et, enfin, si vous êtes contraints d'acheter des médicaments sur place.

En cas de long séjour à l'étranger, anticipez !!! Il vous sera sans doute nécessaire de passer par une procédure dérogatoire pour partir avec la quantité de médicaments nécessaire pour la totalité de votre séjour.



CONSEIL N°5

LORS DES FORMALITÉS D'EMBARQUEMENT ET PENDANT LE VOL

CONSEIL N°10

Conservez au moins une partie de vos médicaments en cabine.



Déclarez tous vos médicaments.

CONSEIL N°11

CONSEIL N°12

Gardez vos médicaments dans leurs emballages d'origine.



DURANT VOTRE SÉJOUR

CONSEIL N°13

Déplacez-vous avec les médicaments nécessaires.



Conservez vos médicaments dans un endroit approprié en vous référant à leur notice.

CONSEIL N°14

AVANT VOTRE VOYAGE

CONSEIL N°1

Consultez votre médecin traitant ou votre pharmacien afin d'évaluer si votre projet de voyage est compatible avec votre état de santé.



Informez vous sur les formalités d'importation de médicaments dans votre pays de destination finale. Le carnet de vaccination peut également être demandé à l'entrée et à la sortie de certains pays.

CONSEIL N°2



Partez avec une ordonnance rédigée en « Dénomination commune internationale ».

CONSEIL N°7

CONSEIL N°8

Munissez-vous toujours de votre ordonnance de préférence en deux exemplaires.



CONSEIL N°3

Si vous prenez l'avion, renseignez-vous sur les règles à respecter auprès de votre compagnie aérienne.



Prenez assez de médicaments pour tout votre séjour.

CONSEIL N°4



En cas de décalage horaire important, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien pour pouvoir respecter les intervalles entre les prises de vos médicaments.

CONSEIL N°9

